

BILAN À 2 ANS

2017 • 2019

Missions pour le quinquennat

Le handicap, priorité du quinquennat : relever le défi d'une société inclusive et fraternelle

Changer de paradigme et irriguer toutes les politiques publiques au service de l'amélioration du quotidien des personnes : un accès réel aux droits, l'amélioration du pouvoir d'achat, l'exercice d'une pleine citoyenneté, une scolarisation effective, le développement des entreprises inclusives, l'accessibilité de tout à tous (hébergement, transport, formation, santé, culture, sport...)

Repérer, dépister et intervenir précocement auprès des enfants de 0 à 7 ans présentant des troubles du neuro-développement dont l'autisme, afin d'éviter les sur-handicaps et en assurant une prise en charge financière totale pour les familles

Elargir le débat sur l'autonomie des personnes handicapées à l'échelle européenne : mobilisation des ministres européens du handicap le 14 mars 2019

Les actions en quelques mots

Une société inclusive et pour tous : ce qui est facilitant pour les uns est bénéfique pour tous

Droit d'agir et droit de choisir : le droit commun accompagné

Accessibilité universelle, conception universelle

Pleine participation : vivre ensemble car « Tous concernés - Tous mobilisés »

Les mesures concrètes

341 500 élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire

à la rentrée 2018

40 000 élèves supplémentaires scolarisés en 2 ans

(triplement en 10 ans)

2,4 milliards d'€ par an

consacrés à l'école inclusive

9 000 emplois d'accompagnants

créés en 2 ans

80 000 emplois d'AESH

à la rentrée 2020

Création d'un service public de l'école inclusive :

Un contrat de confiance avec les parents : accueil renforcé, simplification des démarches

Des enseignants soutenus : plateforme numérique, 150 enseignants ressources en 2 ans

Une école qui s'adapte : scolarisation dès 3 ans, création de 600 ULIS en 2 ans (100 en lycée)

30% des élèves du médico-social fréquentent l'école, un appui médico-social programmé

Expérimentation des pôles inclusifs d'accompagnement localisé pour mettre en réseau les écoles et les accompagnants : objectif de 3 000 à la rentrée 2019

Revalorisation du métier d'accompagnant avec la fin du recrutement par les emplois aidés

Mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro développement, avec notamment :

Création d'un parcours de soins coordonnés pour les enfants de 0 à 7 ans (« plateformes » en cours de déploiement, objectif de 25 à fin 2019)

Création d'un forfait « intervention précoce », reste à charge zéro pour les familles et diffusion d'un nouvel outil de repérage à tous les médecins généralistes et pédiatres

Triplement des unités d'enseignement autisme en école maternelle d'ici à 2022, soit 180 unités supplémentaires sur le quinquennat ; création de 45 unités autisme en école élémentaire d'ici à 2022

Des offres de logements diversifiées avec accompagnement, et soutien des groupements d'entraide mutuelle

Création d'un groupement de coopération scientifique (GIS) : sélection de trois centres de recherche d'excellence en juin 2019 et 10 nouveaux postes de chefs de clinique dédiés

40 000 enfants naissent chaque année avec des troubles du neuro-développement

pour lesquels le diagnostic et la prise en charge doivent se faire précocement

Revalorisation de l'allocation adulte handicapé (AAH) sur 2 ans

Depuis le 1er janvier 2019, **droits à vie** pour les personnes dont le handicap n'est pas susceptible d'évoluer favorablement

Exercice d'une pleine citoyenneté pour les personnes majeures protégées, avec le droit de se marier, de se pacser, de divorcer et de voter, comme tout citoyen

Des mesures pour les tout-petits et les activités de jeunesse, depuis le 1er janvier 2019

| **Accès aux crèches**, avec un bonus « inclusion handicap »

| **Revalorisation de 30%** du complément mode de garde

| Accès aux loisirs pour tous, avec le plan « **mercredi inclusif** » et un bonus financier des CAF pour accompagner les mairies

100% des logements neufs avec un ascenseur

dès le 3ème étage, et « évolutifs » pour s'adapter à l'évolution de l'autonomie des personnes dans les constructions neuves

344 millions d'€

de moyens nouveaux dédiés à la politique publique de l'autisme

« 114 »

numéro d'urgence 100% accessible, pour les 4 millions de personnes sourdes et malentendantes

300 000 personnes majeures protégées

remises dans leur pleine citoyenneté

Au 1^{er} novembre 2019,

AAH revalorisée à 900 €,

soit + 90 € par mois pour plus d'un million de personnes, et un investissement de plus de 2 Mds d'€ sur le quinquennat

Rénovation de la politique de l'emploi des personnes handicapées :

| **Réforme de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH)** effective au 1er janvier 2020, avec un potentiel de plus de 60 000 emplois pour les personnes handicapées

| **Développement de l'emploi accompagné pour passer de 1 500 bénéficiaires à 50 000 en 2021**, en s'appuyant sur un service public de l'emploi rénové (Pôle emploi et Cap emploi deviennent un lieu unique d'accueil) et sur un doublement des entrées en apprentissage (référént handicap dans 100% des CFA)

| **Mobilisation renforcée autour du Duoday** (16 mai 2019) : environ 20 000 personnes impliquées (x 2,5 par rapport à 2018)

| **« Cap vers des entreprises inclusives »** : signature d'un engagement national 2018-2022 pour la création de 40 000 emplois au sein des entreprises adaptées et l'expérimentation de nouvelles formes d'emploi (CDD Tremplin notamment)

| **Vers l'autonomie pour vivre chez soi** : adoption d'un forfait pour l'habitat inclusif (15 M d'€)

À retenir sur les 12 derniers mois

Pouvoir d'achat : + 90 € par mois pour les personnes bénéficiaires de l'AAH

Citoyenneté : droit de voter, droit de se marier, droit de se pacser, droit de divorcer, droit de se soigner pour les personnes majeures protégées

Simplifications :

- | Droits à vie pour les personnes dont le handicap n'est pas susceptible d'évoluer favorablement
- | La complexité n'est plus une excuse pour les employeurs avec la réforme de l'obligation d'emploi

Enfants :

- | Ouverture renforcée des crèches avec le bonus inclusion handicap
- | Dépistage et forfait d'intervention précoce sans reste à charge pour les enfants avec des troubles du neuro-développement

Ecole inclusive : 40 000 enfants supplémentaires scolarisés en 2 ans ; fin du recrutement des accompagnants par contrat aidé

Emploi : création de 40 000 postes d'ici 2022 dans les entreprises adaptées

Accessibilité : ascenseur dans tous les logements neufs à partir du 3ème étage

« Tous concernés, tous mobilisés » : mobilisation générale autour de la Conférence nationale du handicap à l'automne 2019

L'impact du grand débat sur notre action

Le grand débat a confirmé la méthode : partir des besoins individuels et de l'expertise des personnes en situation de handicap et de leurs proches pour bâtir des solutions collectives

Nécessité de **faire évoluer la représentativité sans intermédiation des personnes handicapées** au sein des instances dédiées (CNCPH)

Les priorités pour 2019

Un quotidien simplifié pour les personnes handicapées :

- | Attribution de droits automatiques à vie
- | Moins de complexité et plus de rapidité dans les MDPH, via notamment un système d'information partagé
- | Un accompagnement homogène sur tous les territoires, via un rôle renforcé de l'Etat et un pacte avec les départements

Des élèves handicapés plus nombreux et mieux scolarisés dans le cadre de la mise en œuvre du grand service public de l'école inclusive sur 2019-2022 :

- | Attribution des aides à la scolarisation sur tout le cycle scolaire de l'enfant, maternelle, élémentaire, collège, lycée
- | Mise en place de 60 équipes médico-sociales mobiles en appui des établissements scolaires

Un chômage enfin en baisse pour les personnes handicapées, dans le cadre de la mobilisation nationale engagée pour l'emploi :

- | Mobilisation des entreprises au travers d'une charte sur des engagements concrets, de la formation professionnelle à la prévention des risques professionnels
- | Réforme de l'obligation d'emploi
- | Renforcement de l'accès à l'apprentissage
- | Nouvelle offre du service public de l'emploi via un rapprochement Cap Emploi et Pôle emploi dans un lieu unique

Un pouvoir d'achat amélioré pour les personnes handicapées :

- | Deuxième revalorisation exceptionnelle de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) : son montant sera porté à 900 € par mois

Un soutien aux aidants, y compris les jeunes (500 000) :

- | Un congé rémunéré
- | Un plan d'actions pour améliorer la santé des aidants